

VADE-MECUM

Elaborer son PFE

Organiser une formation d'établissement du Plan Académique de Formation Education Prioritaire (PAF EP) :

1. Identifier les besoins des équipes de l'établissement ou du réseau. Ce travail essentiel doit être réalisé en lien étroit avec les équipes, l'IEP et l'IA-IPR référents du réseau, le-la coordonnateur-trice du réseau, les formateurs-trices académique Education Prioritaire (FEP) du réseau 1^{er} et 2nd degré et dans le cadre de diverses instances possibles : COPIL, conseil pédagogique, conseil école-collège, conseils d'enseignement...
2. Consulter dans le Plan de Formation Académique les « formations à candidature collective » le PAF EP dont une présentation est communiquée aux établissements en mai et en septembre :

CONSULTER LE PLAN PAR TYPE DE CANDIDATURE

FORMATION A CANDIDATURE INDIVIDUELLE	FORMATION A CANDIDATURE COLLECTIVE	FORMATION SANS APPEL A CANDIDATURE
PREPARATIONS AUX CONCOURS INTERNES - Période d'inscriptions : du 15 mai 2020 au 15 juin 2020 - Période d'avis des supérieurs hiérarchiques : du 17 juin 2020 au 1er juillet 2020	FORMATIONS D'EQUIPES D'ETABLISSEMENT - Période de saisie des demandes de formations pour le Plans de Formation d'Etablissement (PFE) : du 30 juin 2020 au 21 septembre 2020 - Période d'inscription des équipes aux formations du PFE : du 17 octobre 2020 au 20 décembre 2020	FORMATIONS A PUBLIC DESIGNÉ - Inscriptions à l'initiative de l'institution - Mise en oeuvre : toute l'année
PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL - Période d'inscriptions : du 25 juin 2020 au 21 septembre 2020 - Période d'avis des supérieurs hiérarchiques : du 23 septembre 2020 au 2 octobre 2020	FORMATIONS D'EQUIPES DE RESEAU - Période de saisie des demandes de formations pour le Plan de Formation du Réseau (PFR) jusqu'au 31 mai 2021 - Période d'inscription des équipes aux formations du PFR : communiquée par le CIF référent du réseau	
AUTOFORMATION INDIVIDUEL - Période d'inscriptions : du 25 juin 2020 au 21 septembre 2020		
SEMINAIRES Les personnels concernés seront alertés sur les dates d'inscriptions durant l'année.		

CONSULTER LE PLAN PAR PÔLES ET PAR THEMES

ARTS : ARTS ET PATRIMOINE (6 thèmes)	EBEP : ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (10 thèmes)	CARRIERE : ADAPTATION EVOLUTION DE CARRIERE (7 thèmes)	ENCADREMENT : TOUS PERSONNELS D'ENCADREMENT (2 thèmes)
EPS : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (1 thème)	ECO-G : ECONOMIE GESTION (2 thèmes)	LSH : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (7 thèmes)	PILOTAGE ET INGENIERIE DE LA FORMATION (1 thème)
ATSS : PERSONNELS ADMINISTRATIFS SANTE	LANGUES VIVANTES	NUMERIQUE	METIER : ORIENTATION OUVERTURE DE

CONSULTER LE PLAN COLLECTIF D'ETABLISSEMENT

FORMATION INTER-DEGRE CONTINUITES ECOLES-COLLEGE	FORMATION COLLEGE TRANSVERSAL CLG DISCIPLINAIRE CLG	FORMATION COLLEGE-LYCEES CONTINUITES COLLEGE-LYCEES	FORMATION LYCEES TRANSVERSAL LYC DISCIPLINAIRE LYC	FORMATION LYCEES-SUP CONTINUITES LYCEES-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
VOLET NUMERIQUES LOCALES FORMATIONS NUMERIQUES LOCALES				

Les modules du PAF EP sont identifiés par le thème « EBEP : EDUCATION PRIORITAIRE ». Exemple :

Formations à thème d'initiative locale

Accompagnement par la recherche d'une action de formation locale

THEME : EBEP : EDUCATION PRIORITAIRE

PUBLIC CIBLE : Personnels de l'établissement ou du réseau d'éducation prioritaire demandeur.

Références GAIA : d.20A0020664 m.51005 - **Candidature collective**

3. Choisir les modules de formation qui répondent aux besoins identifiés des équipes et les inscrire dans votre plan de formation d'établissement (PFE) avant la date de clôture des inscriptions (date précisée dans la description du PAF, généralement courant septembre) à partir du lien spécifique de l'établissement qui vous a été communiqué par le Conseiller en Ingénierie de Formation (CIF) de votre établissement (pour connaître votre CIF consultez l'annuaire de la DAFIP : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/anacad-consultation/index.php/listeService/details/idDivision/115>)
4. Après arbitrage par les prescripteurs et la DAFIP, cette dernière informe les établissements des formations validées (fin octobre généralement).
5. La procédure d'organisation peut alors commencer en concertation avec les FEP et le coordonnateur du réseau :
 - Etape diagnostique : les formateurs-trices doivent rencontrer la direction et les stagiaires pour identifier précisément les besoins et donc :
 - les questions auxquelles ils devront apporter des réponses ;
 - le format le plus pertinent pour la formation : une journée de 6h, 2 demi-journées de 3h à distance, un format hybride avec une partie en distanciel et une autre en présentiel...
 - les contenus et les ressources.
 - Planification de la date en vérifiant qu'elle est compatible avec l'agenda des FEP ou des formateurs si ce ne sont pas des FEP (a priori les formations du PAF EP sont prises en charge par les FEP mais il peut y avoir des exceptions).
 - Inscription de la liste des stagiaires dans GAIA, tutoriel : https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/infos_insv.php
 - Transmission à la Mission académique Education Prioritaire (ce.educprio@ac-aix-marseille.fr) et à la DAFIP (olivier.mas@ac-aix-marseille.fr) via le FEP au moins 5 semaines avant la date de la formation pour que le dossier Dossform puisse être monté et validé dans les temps de :
 - la liste des stagiaires et des formateurs-trices (préciser les nom, prénom, discipline et établissement de chaque stagiaire ou formateur-trice dans une fichier tableur ou texte modifiable) ;
 - la ou des dates et horaires de la formation.